



COMMENT LE PARQUET DE PARIS A T IL PU PERDRE UNE PLAINTE ???

Par **sohie**, le **11/08/2014** à **11:29**

Bonjour Madame ou Monsieur ,
Comment est il possible qu'une Plainte en ESCROQUERIE AU JUGEMENT + VIOLENCES -correctement déposée au Commissariat , qui l'a dûment transmise au Parquet ensuite, a pu être "égarée" par le Parquet ? et merci de bien vouloir m'indiquer quel recours est possible aujourd'hui -et auprès de qui ? Je précise que : j'ai obtenu par le Commissariat , le bordereau de transmission au Parquet, et que les faits graves dont fait état la Plainte reçue, sont aujourd'hui prescrits , ALORS QUE LES PREJUDICES ENTRAINES SONT BIEN ACTUELS ET S'AGGRAVENT CONSIDERABLEMENT et deviennent insupportables - peut-on raisonnablement et utilement ,actionner contre le Parquet puisque le Greffe Pénal "ne retrouve pas trace de la Plainte ", et comment le faire quand on n'a plus aucun moyen financier , suite à l'iniquité du jugement prononcé ? Merci beaucoup pour votre réponse, Madame, Monsieur-

Par **sohie**, le **11/08/2014** à **12:36**

Re Bonjour
Pardonnez mon nouveau message mais je dois préciser que la plainte en Escroquerie au Jugement +Violences ,que j'ai dû déposer contre mon ex mari,plainte qui a été "égarée" par le Parquet , fait bien état d'une première Condamnation de mon ex mari quelques années plus tôt, en Abandon de Famille , par le Tribunal Correctionnel -cette" perte " n'est donc pas anodine , s'agissant d'un récidiviste -qui n'hésite devant rien pour protéger ses intérêts -merci pour votre réponse -